

3.7.5	Degrés de liberté collective conservée par la minorité
3.7.5.1	<i>Nationalité dispersée</i> , minorité, sans organisation politique locale, exemple : groupes d'immigrants pouvant posséder leurs écoles, leurs journaux, etc.
3.7.5.2	<i>Nationalité groupée</i> , <u>majorité dans une région</u> , mais sans organisation politique locale.
3.7.5.3	<i>Nationalité groupée</i> , <u>majorité locale</u> , avec un embryon d'organisation politique (plutôt faible) dans un régime franchement unitaire.
3.7.5.4	<i>Nationalité groupée</i> , majorité locale, dotée d'une certaine organisation politique officieuse (province implicite) dans un régime qui se prétend encore unitaire (mais qui de fait s'approche de la fédération).
3.7.5.5	<i>Nationalité groupée</i> , <u>majorité locale</u> , maîtrisant un organisme politique régional officiel (province ou État provincial) et représentée dans l'État central par des députés élus directement par le peuple en général, indépendamment de l'organisme régional. [Cas du Québec*.]
3.7.5.6	<i>Nationalité groupée</i> , <u>majorité locale</u> , dotée d'un État provincial et représentée dans l'État central par des délégués nommés ou élus directement par l'État local et assujettis à cet État local.
3.7.5.7	<i>Plusieurs nationalités</i> , <u>groupées</u> , majorités locales, représentées dans l'État central par des <u>députés élus</u> par le peuple sans tenir compte des États régionaux.
3.7.5.8	<i>Plusieurs nationalités</i> , <u>groupées</u> , majorités locales, représentées dans l'État central par des <u>délégués</u> nommés ou élus par les États régionaux (en tant qu'États).

(*) Le tableau reprend textuellement le contenu original mais en lui donnant une mise en page différente avec un jeu de caractères et une trame particulière. L'auteur a voulu mettre en évidence la situation particulière qui correspond au cas des Québécois. Le mythe du confédéralisme consiste à nous faire accroire que les États réunis sont également souverains sans tirer les conséquences des inégalités entre les *forces* en présence et du partage des pouvoirs et des moyens. (Extrait choisi dans *Les Normes* de Maurice Séguin, Chapitre Troisième : «Sociologie du national».)